

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE l'Érable  
MUNICIPALITÉ DE Villeroy**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ de Villeroy, dûment convoquée et tenue le 5 février 2019, à 19 h 00, à l'École Centrale située au 378, Principale, Villeroy.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Éric Chartier, maire  
M. Patrice Goupil, conseiller siège n° 1  
M. Yvan Paquet, conseiller siège n° 2

Mme Roxane Laliberté, conseillère siège n° 4  
M. Michel Gingras, conseiller siège n° 5

Formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Chartier, maire.

**ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Mme Sylvie Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**MINUTE DE SILENCE**

**MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire Éric Chartier adresse un mot de bienvenue à l'assemblée et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

**ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Éric Chartier informe les citoyens présents que la séance du conseil sera enregistrée.

**19-02-023**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL, MARDI 5 FÉVRIER 2019 – 19 H 00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  - 1.1 Minute de silence
  - 1.2 Mot de bienvenue et constat du quorum
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 janvier 2019
  - 3.2. Suivi aux procès-verbaux précédents
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE  
La liste de la correspondance :

- **Commission Scolaire des Bois-Frans** : présentation du nouveau projet de « plan triennal de répartition et de destination des immeubles »
- **Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques** : Absence de déclaration de prélèvement d'eau 2016 et 2017.
- **Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques** : Ajout à la liste des terrains contaminés sur votre territoire – Terrain sur le chemin de Desserte Sud à Villeroy

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 5.1. Dépôt – Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
- 5.2. Présentation et adoption des comptes à payer
- 5.3. Banque d'heures de la directrice générale
- 5.4. Heures pour le comité des nouveaux arrivants
- 5.5. Congrès ADMQ
- 5.6. Formation ADMQ de l'adjointe administrative
- 5.7. 4<sup>e</sup> paiement pour l'entente avec Sogetel inc.
- 5.8. Demande d'annulation d'intérêts pour le matricule # 9835-57-3404
- 5.9. FDT – nouveau dépôt de projet
- 5.10. Fonds des éoliennes – Achat pour salle de bain et peinture
- 5.11. Entente cellulaire
- 5.12. Renouvellement Télévision communautaire des Bois-Francis
- 5.13. Renouvellement SOCAN
- 5.14. Demande Projet 11-11-11
- 5.15. Demande d'aide financière de l'Association des personnes handicapées de l'Érable inc

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Heures de surplus de l'inspecteur Michel Pilote
- 7.2 Achats d'outils pour l'inspecteur
- 7.3 Conversion éclairage de rue au DEL

8. HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.1 Modification de l'entente avec la ville de Plessisville prévoyant la fourniture de services techniques en eau potable
- 8.2 Modification de l'entente d'utilisation d'un terrain à des fins de recherche d'eau potable
- 8.3 Achat d'un analyseur de chlore

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10. LOISIRS ET CULTURE

11. SUJETS DIVERS

12. RAPPORT DES ÉLUS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Michel Gingras

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**19-02-024 3.1 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2019**

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 14 janvier 2019 tel que présenté.

Adoptée.

### 3.2 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

## 4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

- **Commission Scolaire des Bois-Frans** : présentation du nouveau projet de « plan triennal de répartition et de destination des immeubles »
- **Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques** : Absence de déclaration de prélèvement d'eau 2016 et 2017.
- **Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques** : Ajout à la liste des terrains contaminés sur votre territoire – Terrain sur le chemin de Desserte Sud à Villeroy.

## 5. ADMINISTRATION ET FINANCES

### 5.1 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la table du Conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

#### DÉPENSES 57 656.00 \$

Rémunération des élus	1 634.58 \$
Rémunération régulière	7 660.03 \$
Factures déjà payées	48 361.39 \$

19-02-025

### 5.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Michel Gingras

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER le rapport détaillé des dépenses pour le mois de janvier 2019, pour un montant total de 127 475.37 \$ tel que présenté.

FACTURES À PAYER 69 819.37 \$

TOTAL DES DÉPENSES POUR JANVIER 2019 : 127 475.37\$

Dépenses autorisées par délégation de pouvoir : 57 656.00 \$

Factures à payer : 69 819.37 \$

Je, Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière

Adoptée.

### **5.3 BANQUE D'HEURES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Point reporté à une séance ultérieure

**19-02-026**

### **5.4 HEURES POUR LE COMITÉ DES NOUVEAUX ARRIVANTS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaitait avoir un représentant(e) à la rencontre pour le comité des nouveaux arrivants du 22 janvier dernier ;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller responsable n'était pas disponible ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER Joannie Lamothe à assister à la rencontre et de défrayer 2.5 heures à son taux régulier pour avoir assisté à cette rencontre

ET de défrayer les coûts s'y rapportant.

Adoptée

**19-02-027**

### **5.5 CONGRÈS ADMQ**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec organise un congrès annuel les 12, 13 et 14 juin 2019;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que la directrice générale/secrétaire-trésorière prenne part à ce congrès ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER l'inscription de la directrice générale/secrétaire – trésorière à ce congrès annuel au coût de 589.00 \$ plus taxes si applicable.

ET de défrayer les coûts s'y rapportant.

Adoptée.

**19-02-028      5.6      FORMATION ADMQ POUR L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe administrative est inscrite à un programme de formation auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'elle souhaite participer au troisième cours offert dans ce programme portant sur le budget municipal : de la planification aux contrôles budgétaires ;

CONSIDÉRANT QUE les frais reliés à ce cours s'élèvent à 379.00 \$ plus taxes si applicables ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER l'inscription de l'adjointe administrative au cours sur le budget municipal offert dans le cadre du programme de formation de l'ADMQ et d'ACQUITER les frais qui s'élève à un montant de 379.00 \$ plus taxes si applicables.

Adoptée.

**19-02-029      5.7      4<sup>IÈME</sup> PAIEMENT POUR L'ENTENTE AVEC SOGETEL INC.**

CONSIDÉRANT QUE les délais pour obtenir le service de la fibre optique à l'ensemble de la municipalité de Villeroy sont énormément longs ;

Sur proposition de Michel Gingras

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR le 4<sup>ième</sup> paiement de l'entente avec Sogetel inc.

Adoptée.

**19-02-030      5.8      DEMANDE D'ANNULATION D'INTÉRÊTS POUR LE MATRICULE # 9835-57-3404**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'annulation d'intérêts pour le matricule # 9835-57-3404 ;

CONSIDÉRANT QU'après vérification avec la MRC de l'Érable, le certificat qui contenait le changement d'adresse ne s'est pas effectué lors de la mise à jour d'avril 2017 ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER d'annuler les intérêts au montant de 438.34\$ pour le matricule # 9835-57-3404.

Adoptée.

**19-02-031      5.9    FDT – NOUVEAU DÉPÔT DE PROJET**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à l'installation de rideaux pour améliorer la qualité du son à la salle Firmin-Roy ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite utiliser des fonds disponibles dans l'enveloppe du Fonds de développement des territoires – volet pacte rural ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE DÉPOSER une demande d'aide financière, au montant de 8 009.89 \$ au Fonds de développement des territoires – volet pacte rural pour le projet d'installation de rideaux pour améliorer la qualité du son à la salle Firmin-Roy et que la municipalité s'engage à verser une somme de 15 560.33 \$ pour la réalisation de ce projet.

Adoptée.

**19-02-032      5.10 FONDS DES ÉOLIENNES – ACHAT POUR SALLE DE BAIN ET PEINTURE**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet du Fonds des éoliennes, la Municipalité souhaite procéder à la rénovation des deux salles de bain et à peindre l'intérieur du Chalet des loisirs (vienne partie) ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal peut procéder à la réalisation de ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux nécessaires à la réalisation de ces travaux peuvent être achetés à la Quincaillerie Placide Martineau inc. de Villeroy et chez Matériaux Fortierville pour un montant de 573.80 \$ plus taxes si applicables ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à réaliser les travaux et D'AUTORISER l'achat des matériaux nécessaires à la quincaillerie Placide Martineau inc. et chez Matériaux Fortierville pour un montant de 573.80 \$ plus taxes si applicables;

Adoptée.

**19-02-033 5.11 ENTENTE CELLULAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de avec Telus se termine le 21 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne veut pas payer les pénalités pour rupture de contrat ;

Sur proposition de Michel Gingras

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RESPECTER le contrat avec Telus et de payer en surplus au montant de 20.00 \$ par mois à l'inspecteur municipal pour l'utilisation de l'internet sur son cellulaire personnel.

Adoptée.

**5.12 RENOUVELLEMENT TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DES BOIS-FRANCS**

Demande non retenue

**19-02-034 5.13 RENOUVELLEMENT SOCAN**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'adoption de sa politique de location des salles et qu'il était convenu dans cette politique que la municipalité paierait les frais pour une licence annuelle de la SOCAN afin d'en faire bénéficier à l'ensemble des organismes ;

CONSIDÉRANT QUE les frais de cette licence s'élèvent à 185.07\$ plus taxes si applicables ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER le renouvellement de la licence annuelle SOCAN au montant de 185.07\$ plus taxes si applicables.

Adoptée.

**5.14 DEMANDE PROJET 11-11-11**

Point reporté à une séance ultérieure

**19-02-035 5.15 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ASS. DES PERSONNES HANDICAPÉES DE L'ÉRABLE INC.**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des personnes handicapées de l'Érable Inc. demande une aide financière pour l'année 2019 afin de les aider à poursuivre et bonifier les services qu'ils offrent dans la communauté ;

Sur proposition de Michel Gingras

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'OCTROYER une aide financière de 100.00 \$ à pour l'année 2019.

Adoptée.

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7. TRAVAUX PUBLICS**

**19-02-036 7.1 HEURES DE SURPLUS DE L'INSPECTEUR, MICHEL PILOTE**

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Pilote, inspecteur, a cumulé des heures de travail entre le 19 décembre 2018 et le 14 janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'un total de 300 heures de travail a été effectué à un taux horaire régulier incluant les heures effectuées pour la patinoire ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER le paiement des heures cumulées à M. Michel Pilote, inspecteur, à un taux régulier.

Adoptée.

**19-02-037 7.2 ACHATS D'OUTILS POUR L'INSPECTEUR**

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a besoin d'outils pour effectuer son travail ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'en possède pas ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ENTÉRINER l'achat d'un ensemble d'outils 18 volts et d'une rectifieuse chez Canac au montant de 668.00\$ plus taxes si applicables.

Adoptée.



### **7.3 CONVERSION ÉCLAIRAGE DE RUE AU DEL**

Point discuté seulement. Il a été convenu de continuer l'entente prise, c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'une lumière brise, celle-ci est remplacée par une lumière au DEL.

## **8. HYGIÈNE DU MILIEU**

**19-02-038**

### **8.1 MODIFICATION DE L'ENTENTE AVEC LA VILLE DE PLESSISVILLE PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICES TECHNIQUES EN EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy a conclu une entente avec la ville de Plessisville pour la fourniture de services techniques en eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE suite à une négociation avec la ville de Plessisville, celle-ci est d'accord de modifier le montant d'assurance couvrant les dommages corporels, les dommages moraux et les dommages matériels pour une limite de 3 000 000 \$ par évènement au lieu de 5 000 000 \$ comme proposé au départ ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER le maire, M. Éric Chartier, et la directrice générale, Mme Sylvie Côté, à signer cette entente avec la ville de Plessisville avec la modification proposée pour la fourniture de services techniques en eau potable.

Adoptée.

**19-02-039**

### **8.2 MODIFICATION DE L'ENTENTE D'UTILISATION D'UN TERRAIN À DES FINS DE RECHERCHE D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu une entente avec M. Alain Daigle du 723, 16<sup>e</sup> Rang Est, pour l'utilisation de son terrain à des fins de recherche d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE M. Daigle a demandé une modification au point 4 de cette entente qui consiste à enlever les mots «l'ensemble de » ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une modification également, soit de signer cette entente devant Me Benoît Depot notaire ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ENTÉRINER l'entente tel que signée par le maire, M. Éric Chartier, et la directrice générale, Mme Sylvie Côté avec les modifications telles que demandées et de payer les frais

applicables de Me Benoit Depot notaire soit environ 120.00 \$ plus taxes si applicables

Adoptée.

**19-02-040 8.3 ACHAT D'UN ANALYSEUR DE CHLORE**

CONSIDÉRANT le Règlement sur la qualité d'eau potable du Québec Q-2, r.40 ;

CONSIDÉRANT les obligations du dit règlement sur l'opération et l'entretien d'un système de distribution d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement prévoit l'obligation de procéder à un traitement de désinfection de l'eau, ce traitement doit être administré de façon à assurer en tout temps ou le cas échéant, durant la période prescrite par cette disposition, une présence constante du désinfectant à la concentration minimum de 0.3 mg/l de chlore libre dans l'eau distribuée ;

CONSIDÉRANT QUE toute installation de traitement de désinfection des eaux délivrées par un système de distribution doit être munie d'un dispositif de mesure en continu du désinfectant résiduel libre mis en place à la sortie de chacune des unités de traitement de désinfection en continu; ce dispositif doit être équipé d'un système d'alarme pouvant avertir le responsable ou une personne désignée par lui d'une panne ou d'une défektivité de l'installation ou du non-respect des prescriptions du Règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se conformer à la réglementation en vigueur ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER l'achat d'un système d'analyseur de chlore tel que la soumission # E300980 de la firme Chloratech inc au montant de 10 047.00 \$ plus taxes si applicable incluant l'installation.

Adoptée.

**9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**10. LOISIRS ET CULTURE**

**11. SUJET DIVERS**

**19-02-041 11.1 DEMANDE D'UNE CARTE PRÉPAYÉE POUR LE SERVICE DE GARDE**

CONSIDÉRANT QUE l'éducatrice du service de garde a besoin de faire l'achat de divers matériel pour les activités du service de garde ;

CONSIDÉRANT QU'il est plus pratique d'avoir une carte prépayée pour faire ses achats ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la directrice générale Sylvie Côté à faire l'achat d'une carte prépayée de 200.00 \$ plus frais et de la remettre à Mme Karyne Plante pour qu'elle puisse faire les achats nécessaires pour le service de garde.

Adoptée.

## **12. RAPPORT DES ÉLUS**

Le maire fait un compte rendu de ses comités et invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

Le conseiller Patrice Goupil a procédé au tirage parmi les participants du sondage MADA pour famille et ado, au dévoilement de la gagnante de la tablette Samsung et il nous informe également que la prochaine rencontre du comité sera le 25 février prochain.

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Huit (8) questions ont été posées et elles ont été répondues

**19-02-042**

## **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE la séance soit levée à 20 h 10.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

---

Éric Chartier, maire

---

Sylvie Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière